

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-09-26-18

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. LEROY E., M. PETIT M.

Etaient absents excusés : Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme CARON A.M), Mme MOA K. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.), M. COUILLET T., Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. SERAFFIN JC., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS »

Le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, et modifiant le décret du 01 août 2000, ainsi que le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 a introduit de nouvelles dispositions applicables au mode de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Ces évolutions concernent notamment :

- La mise en place d'un protocole de soins à remplir et signer par les parents, pour une meilleure prise en charge de l'enfant par les professionnels de la structure
- La mise en place du référent santé et accueil inclusif en vue de favoriser l'accueil individualisé et inclusif grâce à un accompagnement spécifique
- La mise en place d'une supervision dans le cadre d'une analyse des pratiques professionnelles
- La composition et les qualifications des professionnels dédiés à l'encadrement et à l'accueil des jeunes enfants
- Le temps dédié à la direction de la structure multi-accueil
- L'autorisation des parents pour la collecte de données personnelles aux fins de statistiques de la CAF sur la fréquentation des EAJE

L'équipe poursuit le travail sur la mise en place de la supervision, et ces éléments viendront modifier le projet d'établissement de la structure.

Dans un premier temps, le règlement intérieur de la crèche a été mis à jour.

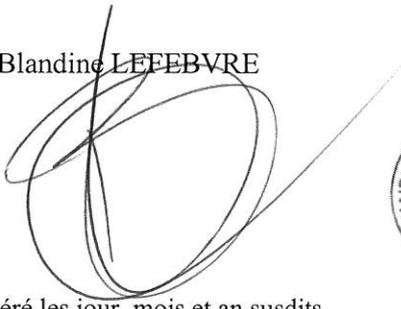
.../...

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret° 2021-1131 du 30 août 2021

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement intérieur modifié de la crèche « L'Ile aux Enfants »
- Dit qu'il est effectif à compter du 1er octobre 2022.

Le Maire, Blandine LEEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 28 septembre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.